

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SANGATTE BLÉRIOT-PLAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté en date du 18 février 2022, Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers a prescrit une enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sangatte Blériot-Plage.

Cet arrêté est affiché à la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres et Mers et au tableau d'affichage légal de la commune de Sangatte Blériot-Plage (siège de l'enquête).

La personne publique responsable de la modification du Plan Local d'Urbanisme est la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers. Le service Urbanisme et Planification de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers peut être consulté pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure et reste disponible au 03 21 46 66 52 et à l'adresse email suivante : urbanisme-planification@grandcalais.fr

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Sangatte Blériot-Plage pendant une durée de 33 jours, du lundi 14 mars 2022 au vendredi 15 avril 2022 inclus. Le dossier, comprenant l'intégralité des pièces mises à enquête publique à savoir : les pièces constitutives du projet de modification du PLU, les décisions de l'autorité environnementale, les avis émis par les personnes publiques, est disponible en support papier et sur un poste informatique. Le support papier pourra être consulté au Service Urbanisme de la commune de Sangatte Blériot-Plage, Place de la République à Blériot-Plage – 62231, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci au public pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public en Mairie de Sangatte Blériot-Plage, Place de la République à Blériot-Plage (62231), aux jours et heures habituels d'ouverture de celui au public pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier, pourra être consulté sur le site internet de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers (<https://www.grandcalais.fr/linstitution-2/publications/>) (un lien de redirection sera également disponible sur le site internet de la commune de Sangatte). Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, à les consigner ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Sangatte Blériot-Plage selon les dispositions ci-après :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Sangatte Blériot-Plage ;
- ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur : M. Luc GUILBERT Commissaire-enquêteur – Service Urbanisme de la commune de Sangatte Blériot-Plage, lequel les annexera au registre d'enquête jusqu'au dernier de l'enquête à 16h30.
- à l'adresse e-mail suivante : urbanisme-planification@grandcalais.fr (ceux-ci seront tirés sur papier et joints au registre d'enquête jusqu'au dernier jour de l'enquête à 16h30 ainsi que mis en ligne sur le site de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers) ;

La possibilité de déposer les observations par voie électronique sera ouverte au public du lundi 14 mars 2022 à 09h00 au vendredi 15 avril 2022 à 16h30.

Par décision n° E21000108/59 en date du 16 décembre 2021, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Luc GUILBERT, retraité de la CPAM de Boulogne-sur-Mer, en qualité de commissaire enquêteur. Celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales aux lieux, dates et horaires suivants :

- lundi 14 mars 2022 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Blériot-Plage ;
- mardi 22 mars 2022 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Sangatte ;
- mercredi 6 avril 2022 de 13h30 à 16h30 en Mairie de Blériot-Plage ;
- vendredi 15 avril 2022 de 13h30 à 16h30 en Mairie de Blériot-Plage.

Pour information, la Mairie de Sangatte Blériot-Plage est située Place de la République à Blériot-Plage (62231) et la Mairie de Sangatte, Place du Général de Gaulle à Sangatte (62231).

A l'expiration de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pourra être approuvé par le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an dans les locaux du Service Urbanisme de la commune de Sangatte Blériot-Plage, Place de la République à Blériot-Plage (62231) et du Service Urbanisme et Planification de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, 9 rue Paul Bert à Calais (62100) et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers (<https://www.grandcalais.fr/linstitution-2/publications/>).

La Présidente de Grand Calais Terres et Mers